



Fraternité Saint-Pie X District du Canada

Centre Saint-Joseph, 1395 rue Notre-Dame, Saint-Césaire, Qc, J0L 1T0
Tél. +1 450 390 1323 - www.fsspx.ca

LETTRE AUX AMIS ET BIENFAITEURS

Trois champs de bataille

Le 1^{er} mai 2017

Chers Amis et Bienfaiteurs,

Tous les regards se tournent vers Fatima en ces derniers jours qui nous séparent du centième anniversaire du 13 mai 1917. Qu'attendons-nous de Notre-Dame ? Qu'a-t-elle à nous dire en ces jours attendus depuis si longtemps ? Les trois parties du fameux secret de Fatima du 13 juillet 1917 nous donnent la réponse : nous demandons d'urgence à Notre-Dame toutes les grâces dont nous avons besoin pour le salut de notre âme, pour la paix dans le monde et pour la paix dans l'Église. Seul le Cœur immaculé de Marie peut nous sauver sur ces trois champs de bataille.

Ainsi, le message de Fatima contraste radicalement d'avec les célébrations effectuées par des ecclésiastiques à l'occasion du cinq centième anniversaire de Luther. Lisez la dernière lettre semestrielle de Mgr Fellay aux Amis et Bienfaiteurs n° 87 sur Luther et sur les effets malheureux de sa révolution. Mgr Fellay y montre d'abord les conséquences désastreuses pour le salut des âmes par le remplacement de l'acte surnaturel de la foi dans la vérité révélée par Dieu et proposée par l'Église - « Celui qui vous écoute m'écoute, celui qui vous rejette me rejette » - par le libre examen au niveau naturel. En un langage simple, cela signifie : « Je décide, par moi-même, de ma propre autorité, ce qui est vrai ou non, et non l'Église. » Mgr Fellay déduit une conséquence terrible de cette véritable révolution : « Le libre examen, érigé en principe, rend non seulement inaccessible la foi surnaturelle qui est la voie du salut (*« Celui qui ne croira pas sera condamné »*, Mc., XVI, 16), mais aussi il rend impossible l'unité dans la Vérité. Il a ainsi établi en principe l'impossibilité pour les protestants du salut éternel, et de l'unité dans la Vérité. Et de fait la multiplication des sectes protestantes ne cesse d'augmenter depuis le XVII^e siècle. »

En rejetant l'autorité du pape, de l'Église établie par Dieu, Luther a également ouvert la porte à l'anarchie sociale, ce qu'il provoqua déjà lui-même au cours de sa vie en Allemagne. Nous devons l'enseigner à temps et à contretemps : toute autorité vient de Dieu, et si l'on abuse de cette autorité déléguée, ce qui malheureusement peut arriver assez souvent, cet abus ne supprimera jamais l'origine divine de l'autorité, de même qu'aucune somme de mensonges ne fera jamais du mensonge un acte de vertu. La vie des saints, en particulier de ceux qui ont vécu des périodes difficiles, telles les révolutions romaine, française ou chinoise, sont des applications pratiques de cette doctrine : nous respectons ceux qui ont autorité sur nous, même si nous ne pouvons pas obéir à certaines de leurs lois qui iraient contre les lois supérieures de Dieu. La vertu de l'obéissance existera toujours.

Troisièmement, comme l'a déclaré à juste titre Mgr Fellay, le libre examen détruit l'unité dans la vérité. Évidemment, si je décide moi-même ce qui est la vérité, alors je deviens comme un pape, tout le monde devient un pape, garant de la vérité. La suite logique est donc la multiplication des sectes protestantes à l'infini. Même Martin Luther a vu le principe inéluctable de la fragmentation et de la désunion qui est au cœur de la « sola scriptura ». Dans ses *Controverses*, saint François de Sales donne une citation de Luther dans laquelle Luther se plaint amèrement de l'anarchie doctrinale qui se répandait déjà parmi les protestants : « Si le monde dure, en raison des différentes interprétations de l'Écriture qui existent maintenant, il faudra pour préserver l'unité de la foi recevoir les décrets des Conciles et s'y réfugier. » (*Œuvres Complètes*, Annecy 1892, vol. 1, Partie II, chap. III, art. I, p. 207).

Le Cœur Immaculé de Marie est clairement l'antidote à ces trois maux : à la damnation éternelle, à l'anarchie sociale et au triomphe de la seule et vraie Église.

Nous pouvons également affirmer que c'était pour ces trois mêmes objectifs que Mgr Lefebvre s'est dépensé corps et âme pendant toute sa vie. Il était consommé par le désir de sauver les âmes; pour les amener à la source de la vie, c'est-à-dire à la doctrine et aux sacrements de l'Église. Il était un promoteur ardent, dans toutes les positions qu'il occupa, depuis celle de simple vicaire à celle de délégué apostolique, de la royauté sociale du Christ, pour que Notre-Seigneur règne dans toute la création, visible et invisible, dans les familles, dans les villes et pays, dans tous les aspects de la politique. Il refusait absolument cet « espace social autonome » que le cardinal Ratzinger tenta de lui faire accepter.

Enfin, de par ses grandes responsabilités dans l'Église, il connaissait parfaitement les lois de l'Église tant pour les situations ordinaires qu'extraordinaires. Quand il fut interrogé à la fin des années 1970 par les autorités du Vatican sur la licéité de ses actes, Mgr Lefebvre répondait avec confiance que ce qu'il faisait était parfaitement catholique, pleinement conforme à ces lois qui étaient ultimement pour le salut des âmes. « Si cela n'est pas l'Église, alors il n'y a jamais eu d'Église catholique ! Si notre Messe n'est pas d'Église, alors il n'y a jamais eu d'Église catholique », a-t-il déclaré dans un sermon en décembre 1984. C'est ainsi qu'il était confiant qu'il agissait vraiment selon les lois de l'Église. Il savait que la seule objection contre son œuvre était le refus du Concile et de la Nouvelle Messe. Il le savait, et ils savaient que ni l'un ni l'autre n'est obligatoire.

C'est fidèle à cette ligne d'action de notre fondateur que la Fraternité Saint Pie X a constamment prétendu que ses sacrements étaient non seulement valides mais parfaitement licites, et a demandé à plusieurs reprises que Rome le reconnaisse aussi publiquement pour le bien des âmes. En fait, peu à peu cela est en train d'être accordé par Rome. C'est un vrai tir à la corde, et la Tradition reprend lentement mais sûrement ses droits légitimes dans la Ville Sainte. C'est sous cet angle qu'il faut regarder la libération de la messe traditionnelle en 2007, de la levée de l'«excommunication» en 2009, de l'octroi de la juridiction ordinaire pour nos confessions en 2015, qui fut ensuite étendue indéfiniment.

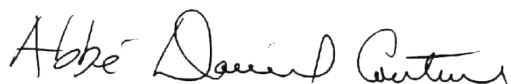
Un autre bout de terrain en train d'être conquis concerne maintenant la juridiction ordinaire accordée aux mariages effectués dans la Fraternité. Lisez le document publié par Menzingen le 11 avril sur cette importante question. C'est un fait que beaucoup de nos jeunes ne comprennent pas la crise de l'Église tout comme leurs parents et, comme il existe un certain nombre de mariages entre des fidèles de la Fraternité avec ceux qui n'en font pas partie, les mariages sont devenus très fragiles de nos jours, certainement plus que jamais. L'obtention de la juridiction ordinaire pour les mariages, que certains évêques nous ont déjà donnée directement ces dernières semaines, protégera certainement l'indéfectibilité de ce grand sacrement. C'est la grande question en cours actuellement. *Oremus !*

Mettons toutes ces intentions dans le Cœur immaculé de Marie à laquelle ce mois de mai est consacré.

Nouvelles du District

- Les 17 et 22 avril derniers, 14 prêtres ont assisté à une retraite à Saint-Césaire prêchée par le P. Albert O. P. sur l'enseignement du P. Maximilien Kolbe au sujet de l'Immaculata.
- Au cours de son séjour de trois semaines au Canada, le père Albert a également prêché diverses missions paroissiales à Toronto, à Saint-Catharines, à New Hamburg et à Lévis.
- L'abbé Stehlin visitera Rocky Mountain House et Calgary, Winnipeg et Lévis entre le 20 et 23 mai pour promouvoir la Milice de l'Immaculée.

Pour la plus grande gloire de Dieu et de l'Immaculée !



Abbé Daniel Couture
Supérieur de District